Envoyé en préfecture le 27/03/2026
Reçu en préfecture le 27/03/2026
Publié le
ID : 029-212902993-20260327-D202614-DE

COMMUNE DE TRÉOUERGAT
FINISTÈRE
Canton de SAINT RENAN

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2026

Nombre de conseillers en exercice : 11
Présents :11
Votants :10
Quorum : 6

Date de la convocation : 16/03/2026

Date de publication et d'affichage : 23/03/2026

Le samedi 21 mars 2026, à onze heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 16 mars 2026, s'est réuni en mairie sous la présidence de Reun TREGUER, Maire sortant.

Etaient présents :

Yohan BELLEGUIC, Typhaine BOCANDE, Myriam GUENEUGUES, Cécile JEGOU, Isabelle LAMOUR, Kévin LE FLEM, Mikaël LE MENE, Jean-Michel L'HOSTIS, Fabienne MORVAN, Reun TREGUER, Luc VENNEUGUES.

Etaient absents excusés :

Secrétaire de séance : Typhaine BOCANDE

Laetitia GALY, secrétaire général de mairie, assistait à la réunion.

D 2026 14 – INDEMNITÉS DES ÉLUS

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2123-20 et suivants,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées au maire et aux adjoints, étant entendu que des crédits nécessaires seront prévus au budget communal,

Le Maire propose :

	Taux maximum	Indemnité mensuelle brute
Le Maire	28.1	1155.06
Les Adjoints	10.89	447.64

Indemnités pour les communes de – de 1000 habitants.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal ACCEPTE à l'unanimité cette proposition avec un effet immédiat pour le mandat 2026 – 2032.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

TRÉOUERGAT, le 21 mars 2026

Pour extrait conforme

Le Maire,
Reun TREGUER,

MAIRIE de TREOUERGAT (Finistère)